Permis de conduire - Permis de secourir

Comment cela fonctionne ailleurs ? En Suisse par exemple.

Le plus bel exemple d'association entre l'apprentissage des gestes qui sauvent et la conduite automobile nous est fourni par nos voisins suisses. Depuis des années, selon un système bien rodé, à partir de 17 ans le futur candidat au permis, doit constituer son dossier et s'inscrire à un stage de formation pour devenir « sauveur » ou samaritain ». Dans le canton de Genève, le rendez-vous est ritualisé : le vendredi soir de 18h00 à 22h00. Puis le lendemain de 9h00 à 15h00. Avec contrôle des apprentissages qui permet de devenir ensuite apprenti-conducteur. 88 % des candidats satisfont à l'examen de fin de stage.

Au menu du stage de formation en Suisse.

La formation combine aspects théoriques et exercices pratiques afin d'intervenir efficacement en cas de situation d'urgence sur la route ou dans la vie courante. Le contenu se rapproche de ce qui se pratique en France (PSC1 ou APS).

- Évaluation d'une situation d'urgence et transmission de l'alerte.
- Sécurisation du lieu d'accident et protection des blessés.
- Prise en charge d'une victime : réanimation, positions de sécurité, gestion des hémorragies.
- Gestion du stress et des réactions face à une situation critique.
- Droits et obligations du conducteur en matière d'assistance aux victimes.

En France de nombreux organismes peuvent dispenser cette formation de type PSC ou PSC1 (formation de premiers secours citoyen, ou formation de gestes premiers secours) : Croix Rouge Française, Protection Civile ou services départementaux des sapeurs-pompiers (SDIS). Plus des formateurs indépendants agréés.

Initiative Citoyenne
Christian Goutorbe • Septembre 2026